



EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE de MONTGUYON – SEANCE DU 19 FEVRIER 2025 - N° 2025/14

L'an deux mille vingt-cinq, le 19 février, le Conseil Municipal de la Commune de Montguyon s'est réuni en session 1^{ère} ordinaire à 20 heures 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Julien MOUCHEBOEUF, Maire.

Date de convocation : 03 février 2025

Date affichage : 20 février 2025

Nbre de Conseillers : 19 En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 15 Pour : 15

Etaient présents :

Julien MOUCHEBOEUF, Olivier CHARRON, Ghislaine GUILLEMAIN, Ludovic GIRARD, Lionel NORMANDIN, Sophie BRODUT, Claire LEGER, Christophe METREAU, Carine MOULY-MESAGLIO, Gaëtan BUREAU, Marc LIONARD, Raymond NUVET, Simone ARAMET, Didier MOUCHEBOEUF et Claude NEREAU

Excusées : Annie CHARRASSIER (donne pouvoir à Ghislaine GUILLEMAIN), Marie BERNARD, Charlotte DENIS-CUVILLIER

Absente : Nathalie CHATEFAU

Secrétaire de séance : Ghislaine GUILLEMAIN

OBJET : **Projet de création d'un mur d'escalade en intérieur**
Validation du projet et demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que la commune a pour projet la création d'un mur d'escalade en intérieur.

Ce projet a pour objectif de procéder à la pratique de l'escalade pour tous les âges.

Monsieur le Maire précise à l'assemblée la forte demande de ce projet depuis des années de la part des Montguyonnais. A l'écoute de cette demande, Monsieur le Maire informe que la création de ce mur d'escalade ou structure d'escalade artificielle permettrait aux élèves du groupe scolaire, du collège mais également à des adultes qui souhaitent s'essayer à un nouveau sport de pouvoir grimper. Cette pratique offre un entraînement complet qui oblige une concentration. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise CASAL SPORT d'un montant HT de 55 180,00€ soit TTC de 66 216,00€.

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

Coût estimatif de l'opération	
Poste de dépenses (Les montants indiqués dans chaque poste de dépende doivent être justifiés)	Montant prévisionnel HT
Fourniture et pose d'un mur d'escalade eco-certifié	55 180,00 €
Coût HT	55 180,00 €

Plan de financement prévisionnel				
Financeurs	Sollicité ou acquis (à sélectionner dans le menu déroulant)	Base subventionnable	Montant HT	Taux intervention
Agence Nationale du Sport (ANS)	Sollicité	55 180,00 €	30 349,00 €	55,00 %
Conseil départemental de la Charente-Maritime	Sollicité	55 180,00 €	13 795,00 €	25,00 %
Sous-total			44 144,00 €	
Autofinancement			11 036,00 €	20,00 %
Coût HT			55 180,00 €	100,00 %

AR Prefecture

017-211702410-20250220-D20250214-DE
Reçu le 20/02/2025

Monsieur le Maire précise que la collectivité peut bénéficier d'un soutien financier de la part de l'Agence Nationale du Sport (ANS) à hauteur de 55% du montant total des travaux (55 180,00€ HT) soit une subvention possible de 30 349,00€.

Monsieur le Maire propose aux membres présents de valider la proposition de la création d'un mur d'escalade et la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport d'un montant de 30 349,00€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, DECIDE :

- **DE VALIDER** le projet de création d'un d'escalade pour un montant de 55 180,00€ HT,
- **DE VALIDER** la demande de soutien financier auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) pour une montant de 30 349,00€ (55% de 55 180,00€ HT),
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou un élu ayant délégation à signer tous les documents liés à ce dossier.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits
Ont signé au Registre les membres présents
Pour copie conforme
Le Maire,
Julien MOUCHEBOEUF

